Ventes pour Taxes d'Etat

PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m., SAMEDI, 14ème jour de Février, A. D., 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts et dérogs, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que toute les frais et dépenses. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

ADAMS, JEAN—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Bouny, Eveline et Séguin, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 9, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 59 pieds, formant l'encoignure des rues Eliza et Bouny.

ALEXANDRE, HONORE—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriétés vendues par le Dr. P. R. Puisson, désignés comme lots Nos. 7 et 8; les dits Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

AUGUSTE, JOSEPH—
Taxe de 1884 [?], montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, et les terres marécageuses, l'avenue Camus et les propriétés vendues par A. Camus, désigné comme le lot No. 15, le dit lot No. 16 mesure 40 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1882, montant à $13 20
Taxe de 1883, montant à 14 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Bouny, Alix et Pourdière, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 6, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 60 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Peter et Bouny.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, De Armas, Verret et Decatur, désignés comme les lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 18, les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent 121 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 45 pieds, formant l'encoignure des rues Valette et De Armas.

BAUMAN, EMILE—
Taxe de 1882, montant à 21c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Valette, Verret et Newton, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 120, le dit lot No. 5 mesure 24 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Decatur et Valette.

BASSANER, PAUL—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, au Raccourci, désigné comme le lot No. 9, le dit lot No. 9 mesure 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHEL J.—
Taxe de 1883, montant à 18c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Valette, Decatur et Newton, désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elmire, Decatur et De Armas, désignés comme les lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 181, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Decatur et De Armas, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 181, les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

BARTEL, V'VE W. H.—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pourdière, Peter, Alix et Bouny, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. 6, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Pourdière sur une profondeur de 127 pieds.

[illegible], PAUL ET A. [illegible]—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Market, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 21 mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 127 pieds.

BENNETT, ALEXANDER—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 45c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé à Tunisburg dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 19 borné par les rues Bringier, Magellan, Orléans et Odeon, la dite moitié de l'îlet No. 19 mesure 145 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 319 pieds.

BOSTRUM, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Peter, Pourdière et Olivier, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] fait face à la rue Alix.

BROWN, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Newton, Jefferson et Madison, désignée comme une partie du lot No. 4 de l'îlet No. 184, la dite partie du lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 180 pieds.

BOHR, MINEURS ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, De Armas et Decatur, désignés comme les Nos. 25 et 26 de l'îlet No. 231, les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 64 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

BROWN, WILSON ET ALS.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à $1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé à Tunisburg, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 20 borné par les rues Columbus, Magellan, Orléans et Odéon, le dit îlet No. 20 mesure 145 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 319 pieds.

BOLDING, EPHRIAM—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin Public, Leesburg et adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 60; le dit lot No. 60 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

BROOKS, DENNIS—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouse, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

BURKE, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à $1 60
Taxe de 1883, montant à 1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Peter et Alix, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 41; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 128 pieds.

BRUNET, E. J.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Pacifique, Elmire et Eveline, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 10 mesure 37 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 120 pieds.

BUCHANAN, BENJAMIN—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Jackson, Elmire et Market, désigné comme le lot No. 17 de l'îlet No. 189; le dit lot No. 17 mesure 40 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 120 pieds.

BUCHANAN, BENJAMIN—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Jackson, Atlantique et Market, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'îlet No. 189; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Pacifique et Jackson.

BUTLER, JOHN—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Madison, Decatur et De Armas, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 186, le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 136 pieds.

BULLEN, THOMAS—
Taxe de 1883, montant à 90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No. 10 borné par les habitations et la rivière Mississippi; le dit lot No. [illegible] mesure 2 arpents de face sur une profondeur de 40 arpents.

CLAY, JOHN B.—
Taxe de 1882, montant à $3 40
Taxe de 1883, montant à 3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Villeré, Laverne et Delaronde, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 16, le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 128 pieds.

CLAY, FRANCIS—
Taxe de 1882, montant à $1 60
Taxe de 1883, montant à 1 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Church, Jefferson et Market, désignée comme portion du lot No. 3 de l'îlet No. 68 bis, mesurant 53 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 47 pieds.

CASTELLIN, SUC. J.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, [illegible] et Jackson, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. 145; le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

CAMUS, J. F.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Homer et Newton, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 181, le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 120 pieds.

CASEY, J. B.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 218 borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouse et De Armas faisant face à rue Atlantique.

CAMBIANO, HONORE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 226 borné par les rues Verret, Atlantique, Lapeyrouse et Socrates; les dits lots mesurent 60 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 120 pieds.

GAMBIANO, HONORE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Vingt huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 1 à 28 et autres, bornés par les rues Lapeyrouse, Sheppard, Canal, Elmire et Verret; les dits lots Nos. 1 à 28 et autres mesurent 1012 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

CALVERIE, E.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Hancock, Magellan et Bringier, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 281; le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds.

CALVERIE, E.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Bringier, Magellan et Franklin, désignés comme les lots Nos. 9 à 12 de l'îlet No. 231, les dits lots Nos. 9 à 12 mesurent 128 pieds de face à la rue Hancock sur une profondeur de 273 pieds, le dit lot No. 9 formant l'encoignure des rues Hancock et Bringier.

CAMUS, V'VE THEO.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans bornée par les habitations et formant l'arrière partie des terres appartenants aux Etats-Unis, désigné comme le lot No. 8; le dit lot No. 8 mesure 2 arpents de face sur une profondeur de 25 arpents.

CAMUS, V'VE THEO.—
Taxe de 1882, montant à $3 20
Taxe de 1883, montant à 3 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par les habitations et la rivière Mississippi, désignée comme le lot No. 6, le dit lot No. 6 mesure 1 arpent de face sur une profondeur de 25 arpents.

CHARLES, ISIDORE—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné comme le lot No. 5; le dit lot No. 5 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

CAMUS, V'VE J. F.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses.

CLAISSIE, F.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Valette, Verret et Market, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 128; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 103 pieds, formant l'encoignure des rues Jackson et Valette.

CERES, SUC. J.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 45c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 19, à Tunisburg, borné par les rues Bringier, Magellan, Orléans et Odéon; la dite moitié d'îlet mesure 145 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 319 pieds.

COLEMAN, ELSEY—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Séguin, Peter et Alix, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 7, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de 127 pieds.

[illegible], ABRAHAM—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 59, borné par le Chemin Public, Leesburg et adjoignant l'habitation Trépagnier; le dit lot No. 59 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

[illegible], EDWARD—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Eveline, Washington et Eliza, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 108, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 123 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Webster et Eveline.

DAVIS, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Market, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 128, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 103 pieds.

DANIELS, WILLIAM D.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Jackson, Pacifique et Homer, désignés comme les lots Nos. 12 à 14 de l'îlet No. 145; les dits lots Nos. 12 à 14 mesurent 96 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Elmire et Jackson.

DELILLE, V'VE CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Bouny, Delaronde et Peter, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 128 pieds.

[illegible]ENBURG, V. E.—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Alix, Peter et Vogel, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 11, le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 128 pieds.

DELILLE, M'LLE J. O.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Eliza, Pacifique et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 78, le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

DE BOUBEL [?], VICTOR ET O.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No. 5, bornée par la batture Camus et le fleuve Mississippi, mesurant 1 arpent de face à la batture Camus.

DELILLE, ARMANT—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Jackson, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 180, le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds.

DELWORTH, V'VE—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Decatur, Monroe et Newton, désignée comme la moitié des lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 186, mesurant 60 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 72 pieds.

DENIS, B. E. W.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Decatur, Monroe et De Armas, désigné comme lot No. 29 de l'îlet No. 186, le dit lot No. 29 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 136 pieds.

DELOAZEL, DELMAR—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par le Chemin Public et l'habitation adjoignant Leesburg, désignée comme lot No. 43, le dit lot No. 43 mesure 1 arpent de face au Chemin Public sur une profondeur de 40 arpents.

DILLON, JOHN J.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Thayer, Atlantique, Pacifique et Peter, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 47; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 64 pieds de face à la rue Thayer sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Thayer et Atlantique.

DILLON, JOHN J.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Thayer, Pacifique et Peter, désigné comme le lot No. 25 de l'îlet No. 47, le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 61 pieds.

DIAMOND, JASPER—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et De Armas, désignés comme lots Nos. 2 à 4 de l'îlet No. 187; les dits lots Nos. 2 à 4 mesurent 96 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 120 pieds.

DE GEX, JOSE—
Taxe de 1882, montant à 60c
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Odéon, Orléans, Homer et Chemin Poulle, désignée comme la moitié des lots Nos. 25 et 26 de l'îlet No. 1; la dite moitié des lots Nos. 25 et 26 mesure la pieds de face à la rue Odéon sur une profondeur de 161 pieds.

DUPIERRE, JULES—
Taxe de 1882, montant à .... $2 [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Franklin, Newton et Homer, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 186; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 128 pieds, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Verret.

DUMONT, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à .... $1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... 1 [illegible]
Un certain îlet et triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 203 et 285, bornés par les rues Manpeou [?], Valette, Magellan et Bringier.

DUMONT, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 288 borné par les rues [illegible] et Valette.

[illegible], ADOLPH—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses et les propriétés de A. Camus, [illegible].

[illegible], E. J. ET WM. SWEEP [?]—
[illegible]

EVERETT, HARRIET—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Valette, Chestnut et Decatur, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 1 mesure 45 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 120 pieds.

EVERETT, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chestnut, Valette et De Armas, [illegible], formant l'encoignure des rues Chestnut et De Armas.

FINNEGAN, M'ME ANNIE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Alix, Peter et Pourdière, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 6, le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de 127 pieds formant l'encoignure des rues Bouny et Alix.

FINNEGAN, SUC. MARY—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Patterson, Olivier et Valette, désigné comme lot No. 29 de l'îlet No. 30, le dit lot No. 29 mesure 29 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 67 pieds.

FISHER, [illegible]—
[illegible]

[illegible]—
[illegible]

FORD [?], DOUGLAS—
Taxe de 1882, montant à 45c
[illegible]

[illegible], CHARLES—
[illegible]

[illegible], HENRY—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Peter, Hendée et Alix, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 62, le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 124 pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Peter.

GASPER, VALENTINE—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 53, à Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier; le dit lot No. 53 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

GREEN, MARIE—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 280, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 120 pieds.

GENERES, L. F.—
Taxe de 1882, montant à $12 00
Taxe de 1883, montant à 12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par les habitations adjoignant Leesburg, désignée comme lot No. 36; le dit lot No. 36 mesure 4 arpents de face au Chemin Public sur une profondeur de 40 arpents.

GRIMSTEAD, M'LLE M. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Homer, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 186; le dit lot No. 14 mesure 33 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

GILLEN, PATRICK, NO. 2—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 208 borné par les rues Pacifique, Atlantique, Lapeyrouse et De Armas, le dit lot fait face à la rue Pacifique.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 31 borné par les rues Amérique, Cornelius, Linden et Orléans; le dit îlet No. 31 mesure 310 pieds de face à la rue Amérique sur une profondeur de 305 pieds.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 32 borné par les rues [illegible], Pourlander, Odéon et Orléans; le dit îlet No. 32 mesure 305 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 320 pieds.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 35 et 36, bornés par les rues [illegible] à Hershel, Odéon et Orléans; les dits îlets Nos. 35 et 36 mesurent chacun 240 pieds de face à la rue Pourlander sur une profondeur de 320 pieds.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 31, borné par les rues Hershel, [illegible] et terres marécageuses, le dit îlet No. 31 mesure 320 pieds de face à la rue Hershel sur une profondeur de 320 pieds.

GROLTA [?], M'LLE ANNA—
Taxe de 1882, montant à .... $1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... 1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Lawrence, Hancock et Bringier, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 234, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 127 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Franklin et Lawrence.

GRUNEMEIER [?], HENRY—
Taxe de 1882, montant à .... $1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Peter, Hendée et Alix, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 1 mesure 27 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 124 pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Peter.

GUILLAUME, CLEMENT—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignés comme les lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 128 pieds.

GUY, M'ME JAMES—
Taxe de 1882, montant à 90c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Jefferson et Newton, désignée comme partie du lot No. 9 de l'îlet No. 184, la dite partie du lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

HANLEY, M'ME O.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Peter, Patterson et Valette, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 des îlets Nos. 84 et 85, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 59 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 128 pieds.

HANLEY, M'ME O.—
Taxe de 1883, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 28 de l'îlet No. 78, le dit lot No. 28 mesure 33 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

HANLEY, M'ME O.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Elmire, Chestnut et Eveline, désignés comme les lots Nos. 26 à 28 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 26 à 28 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Eliza et Elmire.

HARRISON, AUGUSTINE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Verret, Franklin et Decatur, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 184, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 124 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Verret.

HARRISON, WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à 70c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Madison, Decatur et Newton, désignée comme la moitié du lot No. 3 de l'îlet No. 184, la dite moitié du lot No. 3 mesure 34 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 128 pieds.

HAYWOOD, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Jefferson, Lapeyrouse et De Armas, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 216, le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 121 pieds.

HAYWOOD, O., ET O. MAKER [?]—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Socrates, Lapeyrouse et Franklin, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 219, le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Monroe et Socrates.

HAREY [?], HEN—
Taxe de 1882, montant à 70c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 280; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 120 pieds.

HIELD, PHILIP E.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Decatur, Elmire et De Armas, désignés comme les lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 181; les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

HILL, MAC—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, andessus et andessous par la propriété T. Camus, mesurant 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 170 pieds.

HOOKE [?], M'ME LUCY—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 80; le dit lot No. 4 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 128 pieds.

HOOKE [?], M'ME LUCY—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Le quart d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Elmire, Eveline et Chestnut, désigné comme le quart du lot No. 28 de l'îlet No. 80; le dit quart du lot No. 28 mesure 7 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 128 pieds.

HOPKINS, HARRY—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 181, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

HOWARD, A. L.—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Market, désignés comme parties des lots Nos. 11 à 15 de l'îlet No. 114; les dites parties des lots Nos. 11 à 15 mesurent chacune 14 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 127 pieds.

HOWARD, A. L.—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Market, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 114, le dit lot No. 16 mesure 16 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 127 pieds.

HOLMES, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Valette, Homer et Jackson, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de [illegible] pieds.

HUGHES, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Homer, Pacifique et Jackson, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 145, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 64 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds, le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Elmire et Homer.

HYPOLITE, FRANCIS—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 bornés par le Chemin Public, Leesburg adjoignant l'habitation Trépagnier, les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

IRWIN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Odéon, Decatur, De Armas et Orléans, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 7; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Odéon sur une profondeur de 128 pieds.

JACKSHEAD [?], M'ME J.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Pourdière et Bouny, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 6, le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds.

JACKSON, WESLEY [?]—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et De Armas, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

JACQUES, J. B.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Magellan, Hancock et Bringier, désignés comme les lots Nos. 4 à 8 de l'îlet No. [illegible], les lots Nos. 4 à 8 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de [illegible] pieds.

JACKSON, ANDREW—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible], borné par le Chemin Public, Leesburg adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. [illegible] mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

JONES, THOMAS W.—
Taxe de 1882, montant à $3
Taxe de 1883, montant à 3
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Market, Eveline et l'avenue Verret, désignés comme les lots Nos. 16 à 18 de l'îlet No. 113, les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 131 pieds.

JOHNSON, WM.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 181, le dit lot No. 1 mesure 33 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

JONES, WM. P. ET J. A. PETERSON—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et Newton, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 186; le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de [illegible] pieds.

JOURDAN, ROBT.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Jefferson, Decatur et Newton, désignée comme la moitié du lot No. 6 de l'îlet No. 184, mesurant 32 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

JONES, WM., No. 2—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 217 borné par les rues Jefferson, Lapeyrouse, Madison et Socrates, le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de [illegible] pieds.

JOHNSON, CHASAR [?]—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 280, le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 120 pieds.

JOHNSON, M'LLE VICTORIA—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Odéon, Decatur et Orléans, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 4, à Tunisburg; le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Newton et Odéon.

JOHNSON, PERRY ET PEGGY—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 14, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 14 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

JOHNSON, VOLTAIRE—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné comme lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

JOHNSON, M'ME PEGGY—
Taxe de 1882, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné comme le lot No. 11 bis, mesurant 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

KENNEDY, THOMAS—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Bouny, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 65, le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 128 pieds.

KELLER, NOEL—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Valette, Verret et Newton, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 120, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 100 pieds.

KELLY, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 43, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 43 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

KEAN, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Newton, Atlantique et Homer, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. 181, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds.

KING, ROBT.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriétés vendues par le Dr. P. R. Puisson, désignés comme le lot No. 16, le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

KULNER [?], HENRY—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 3, habitation attenante aux propriétés des Etats-Unis; le dit lot No. 3 mesure 1 arpents de face au Chemin Public sur une profondeur de 40 arpents.

KLEVER [?], JOHN—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses, la dite portion mesure 1400 [?] de superficie.

LADIES [?] BENEVOLENT ASSOCIATION—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Market, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. 128, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 103 pieds.

LAPORTE, LOUISA—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Socrates, Atlantique et Verret, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 127 pieds.

LAPORTE, LOUISA—
Taxe de 1883, montant à 60c
[illegible] Socrates sur une profondeur de [illegible] pieds.

LAPORTE, LOUISA—
Taxe de 1883, montant à $1 70
[illegible] Lapeyrouse sur [illegible].

LANDIAN [?], HENRY ALLEN [?]—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné [illegible] Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

LECHARPENTIER [?], CHAS.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 208 borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouse et De Armas, le dit lot fait face à la rue Atlantique.

LE[illegible], THOMAS—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. 15, le dit lot No. 15 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

LORIO, V'VE D.—
Taxe de 1882, montant à $6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Séguin, désignés comme les lots Nos. 18 et 19 de l'îlet No. 5, les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 67 pieds.

MARTIN, V'VE F'CIS—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pourdière, Peter, Delaronde et Bouny, désignés comme les lots Nos. 19 et 20 de l'îlet No. 5, les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pourdière sur une profondeur de 128 pieds.

MARKEL, JNO. E.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Newton, Homer et Monroe, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 184, le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 90 pieds, formant l'encoignure des rues Madison et Newton.

MARECHAL, A.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Lapeyrouse et De Armas, désignés comme les lots Nos. 3 et 34 de l'îlet No. [illegible], les dits lots [illegible] mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible].

MARECHAL, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Douze certains lots de terre, formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et De Armas, le dit îlet No. [illegible] mesure 310 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 310 pieds.

MADISON, MARY ET L. EDWARDS—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par le Chemin Public, Leesburg adjoignant l'habitation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 37 et 38, les dits lots Nos. 37 et 38 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

MESNER, CASPAR—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Alix, Séguin et Peter, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 16, le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Barthélemy et [illegible].

MILLER, WASHINGTON—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à 70c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 51, le dit lot No. 51 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

MILLER, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 69 borné par les rues Market à Eliza, Pourdière et Church, les dits lots mesurent 47 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de [illegible] pieds.

MITCHEL, LEOPOLD—
Taxe de 1882, montant à $7 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Séguin, Bouny et Villeré, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 5, les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 62 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 67 pieds.

MITCHEL, JAMES, NO. 2—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 77; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 128 pieds.

MITCHEL, JAMES NO. 2—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Market, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 114, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 128 pieds.

MITCHEL, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 26, le dit lot No. 26 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

MILLER, DAVID—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 52, le dit lot No. 52 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

MITCHELL, MARIE, NO. 2—
Taxe de 1882, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Moore [?], Socrates et Franklin, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

MORGAN, CAROLINE ET THOMPSON—
Taxe de 1882, montant à $1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Eliza, Webster et Alix, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 73, le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 123 pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Eliza.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 96, le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Chestnut, Eveline et Elmire, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 96, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 120 pieds.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à $72 00
Taxe de 1883, montant à 12 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 120 borné par les rues Valette, Chestnut, Jackson et Market, le dit îlet No. 120 mesure 301 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 375 pieds.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Newton, Homer et Chestnut, désignés comme lots Nos. 7 à 22 de l'îlet No. 159, les dits lots Nos. 7 à 22 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 7 formant l'encoignure des rues Elmire et Newton.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à $1 30
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, Decatur, Chestnut et De Armas, désignés comme les lots Nos. 1 à 10 de l'îlet No. 130, les dits lots Nos. 1 à 10 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Valette et Decatur.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Patterson, Olivier et Valette, désigné comme le lot No. 31 de l'îlet No. 30; le dit lot No. 31 mesure [illegible] pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de [illegible] pieds.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Thayer, Patterson et Pacifique, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 100 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Elmire et Thayer.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, Eveline, Olivier et Eliza, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 94, le dit lot No. 14 mesure 28 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de [illegible] pieds formant l'encoignure des rues Valette et Eveline.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Market, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 128, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 128 pieds.

MORGAN [?], P. E.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses.

MOONEY, V'VE JANE—
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 96, le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.

MOONEY, V'VE JANE—
Taxe de 1882, montant à .... [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, Olivier, Market et Eveline, désignés comme les lots Nos. 10 à 12 de l'îlet No. 117, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 92 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 92 pieds, formant l'encoignure des rues Valette et Eveline.